



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-076

Budget primitif - Budget Principal - Exercice 2023 (Finances)

7.12

Rapporteur : Lydie GUERIN

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents | 36 |
| Nombre de pouvoirs | 3 |
| Votants | 39 |

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Silvia COUSIN donne procuration à Caroline VABRE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312.1 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2023 adoptant le rapport sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2023 ;

Vu le projet du Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2023 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- en section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour : **57 196 048,28 €**

- en section d'investissement en recettes et en dépenses pour : **35 756 698,77 €**

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, sur la demande de quinze membres du Conseil municipal le vote a lieu à bulletins secrets

- À l'issue du vote à bulletins secrets dont les résultats sont : 21 voix pour, 16 voix contre, 2 votes blancs, adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2023.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le **14 AVR. 2023**

**Le Maire,
Conseiller régional,**



Pierre-Frédéric BILLET